

## **Compte rendu de la séance du lundi 13 février 2017**

Président : MASCARAS Jean-luc

Secrétaire : MORONI Marie-hélène

Présents : Monsieur Jean-Luc MASCARAS, Monsieur Eric GRAU, Madame Martine ARBERET, Madame Patricia SENTUBERY -CHAGNOT, Monsieur Cédric BIRADES, Monsieur Christian FERRER, Monsieur Robert LAPORTE, Monsieur Christophe PAGEZE, Monsieur Alain VERDOUX, Madame Marie-Pierre BRAU-NOGUE, Madame Madialéna DUTHU, Mademoiselle Emilie CIBAT, Madame Marie-Hélène MORONI

Excusés : Madame Marylis DUBAU-GRAGNON

Réprésentés : Monsieur Christophe GASSET par Monsieur Jean-Luc MASCARAS

### **Administration générale**

Lecture de la séance du 30 janvier 2017: compte-rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Représentativité communautaire**

Monsieur le Maire fait un rappel sur la constitution et le fonctionnement du conseil communautaire. Il présente l'arrêté de Madame la Préfète présentant le nombre et la répartition des sièges à la CCHB conformément à l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à un renouvellement d'un conseil municipal du territoire communautaire, l'article est applicable et le nombre de délégués de la CCHB pour la commune de POUZAC passe de trois (Madame Sentubery-Chagnot, Monsieur Alain Verdoux, Monsieur Jean-Luc Mascaras) à deux délégués.

Le conseil municipal, après un débat unitaire et solidaire, convie Monsieur le Président de la CCHB, Monsieur Jacques Brune, à nous rejoindre. A son arrivée, ce dernier explique les nouvelles règles. Le conseil municipal, ne voulant désigner deux délégués, compte tenu de son esprit d'équipe et d'un engagement sans faille depuis trois ans, demande la précision de certaines modalités.

De ce fait, dans l'attente de nouveaux éléments, un nouveau conseil municipal sera convoqué avant le 21 février 2017.

### **Service civique**

Monsieur le Maire présente les missions qui pourraient être confiées au jeune volontaire engagé pour un Service Civique. Celles-ci seraient basées sur les valeurs portées par la municipalité : Citoyenneté, Patrimoine, Culture, Nature.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions faites et autorise monsieur le Maire à continuer les démarches administratives nécessaires

La séance est levée à 20h30, dans l'attente d'une nouvelle convocation dans les meilleurs délais autorisés.